

# LE RAVAGEUR DU PALMIER SUR LA COMMUNE D'EZE

## Guide pratique pour le particulier

Notre commune subit une attaque de Charançon rouge.

Le Charançon rouge du palmier est un insecte nuisible dont le développement provoque la mort des palmiers.

Depuis le 22 juillet 2010 la lutte contre le charançon rouge du palmier est obligatoire sur tout le territoire national par arrêté ministériel.

### Les signes d'alerte :

Dès qu'une palme se dessèche au cœur et s'affaisse, que des palmes montrent comme des coups de ciseaux, ou si il y a présence de cocons sous le palmier, c'est un signe de contamination.



Cocon



Coups de ciseaux



Flèche affaissée

Plus vite vous détecterez la présence du ravageur, plus vous aurez de chance de sauver votre palmier et moins coûteux sera le traitement.

### Le protocole d'action :

La déclaration d'un palmier contaminé à la mairie et au Service Régional de l'Alimentation (SRAL) est obligatoire.

Vous devez également informer votre voisinage le plus proche pour maîtriser toute propagation aux autres sujets.

Faire traiter vos palmiers infestés par une entreprise agréée et enregistrée par le SRAL.

**Les sanctions :** en cas de non-respect de l'arrêté ministériel portant obligation de mise en œuvre des mesures de surveillance du charançon rouge vous vous exposez à des sanctions pouvant aller jusqu'à 30 000 euros d'amende et 6 mois de prison.

Pour tout renseignement supplémentaire contacter :

M. Stéphane Cassus, responsable des espaces verts, mairie d'Eze 06 78 77 29 33

SRAL : Service Régional de l'alimentation de Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Centre administratif - BP 3003-06201 NICE CEDEX  
Fax : 04 93 72 74 88

**VILLE D'EZE**

**Avenue du Jardin Exotique – 06360 EZE-VILLAGE**

**Tél. : 04 92 10 60 60 - Fax : 04 92 10 60 65 – courriel : [contact@ville-eze.fr](mailto:contact@ville-eze.fr)  
[www.ville-eze.fr](http://www.ville-eze.fr)**